

la paralysie institutionnelle dans le domaine des droits de l'homme.

L'importance que nous attachons à la promotion des droits de l'homme repose sur des considérations qui, pour être évidentes, n'en sont pas moins fondamentales. Certaines d'entre elles remontent aux événements tragiques de la Deuxième Guerre Mondiale et aux atrocités qui expliquent la présence de dispositions relatives aux droits de l'homme dans la Charte des Nations Unies; certaines considérations découlent de faits plus récents -- les violations systématiques des droits de l'homme qui ont eu pour effet d'anéantir le progrès économique et social dans un certain nombre de pays en développement ou la lourdeur de l'oppression au sein du bloc soviétique, oppression destinée à étouffer la liberté ou l'expression de croyances religieuses, les droits syndicaux et toute aspiration légitime à l'auto-détermination.

De telles préoccupations inspirent et font partie intégrante de la politique étrangère du Canada, ainsi que le soulignait le récent rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des Communes sur les Relations extérieures du Canada. Le Comité, qui a entendu le point de vue de nombreux citoyens à travers tout le pays, a affirmé que la promotion des droits de l'homme était l'expression vitale et naturelle non seulement des valeurs canadiennes, mais encore de valeurs universelles auxquelles tous les gouvernements, comme les particuliers, sont assujettis.

Les Nations Unies sont un regroupement de gouvernements. Mais, s'agissant des droits de l'homme, nous nous intéressons moins aux caractéristiques immédiates des relations entre les Etats que nous n'attachons une importance fondamentale à l'être humain. Nos préoccupations sont élémentaires: tous les êtres humains ont le droit de vivre dans la dignité; ils ont droit à la liberté essentielle au plein épanouissement de leurs aptitudes; ils ont le droit de vivre sans craindre les représailles ou l'intimidation; ils ont le droit de transmettre aux générations future des valeurs de droiture, d'intégrité, de générosité et de compassion.

Pourquoi faudrait-il que l'adhésion à ces principes provoque des conflits? En vertu de quoi d'autres gouvernements s'offusqueraient-ils de tels sentiments? Permettez-moi de poursuivre ce raisonnement en donnant un exemple. Au cours de la dernière décennie, le Canada a soulevé dans cette instance deux des cas les plus notoires de violations des droits de l'homme à cette époque: ceux de l'Ouganda et de l'Argentine. En guise de riposte, l'Organisation de l'unité africaine, à laquelle appartenait l'Ouganda, a menacé le Canada de